

Avis de constitution

SOCIETE « FAVEUR TRANSFERT »

Siège ABIDJAN PORT-BOUET PLUS PRECISEMENT au
carrefour ancienne gare de Koumassi à 100 mètre de
l'Eglise Méthodiste, Lot 9, Ilot 276

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01 Sept 2023, et enregistrés au CEPICI le 20 Sept 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FAVEUR TRANSFERT »

Objet : TRANSFERT D'ARGENT, MOBILE MONEY,
COMMERCE GENERAL, DIVERSES PRESTATIONS,

et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en 500 Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN PORT-BOUET PLUS PRECISEMENT au
carrefour ancienne gare de Koumassi à 100 mètre de
l'Eglise Méthodiste, Lot 9, Ilot 276

Dirigeant(s) Mlle TOSSOU BLE ELVIRE NADEGE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-10664 du 25/09/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69045/GTCA/RC/2023 du 25/09/2023

